Publié le : 24/11/2022

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Date de convocation et d'affichage: 29/09/2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

<u>Présents</u>: Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

<u>Excusés</u>: GIROT Dominique – GARO Carine – MANGIONE Sylvie – ROBIN Christelle – COMBRISSON Jean-Luc.

Absents: Néant

<u>Procuration</u>: GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie – GARO Carine à ANGE Josianne – MANGIONE Sylvie à BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle à VEY-FARCE Cathy – COMBRISSON Jean-Luc à WOZNIAK Jean-Marie.

Cathy VEY-FARCE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal du 21 juillet 2022.

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2022.
- Attribution du marché d'entretien des chaudières.
- Approbation d'une convention de veille et de stratégie foncière rue des Remparts EPORA.
- Approbation de la longueur de voirie communale CD26
- Approbation du contrat d'hébergement sur serveur web pour le panneau lumineux IDSYS.
- Acquisition d'une maison située 57, rue de la Vallée à Clérieux.
- Subventions aux associations.
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.
 - o Eclairage public.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21/07/2022

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

<u>Approuvé à la majorité</u> (2 abstentions : LABLANQUI Jean-Marie – VANDECASTEELE Corinne)

• <u>APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION</u> DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2022

Présentation par Fabrice LARUE.

Le Code général des impôts, précise que le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres 3 mois à compter de sa transmission.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (VRA) (annexé à la note de synthèse) fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1^{er} janvier 2022.

Cette année, une seule évaluation supplémentaire, le transfert de la piscine de Chabeuil qui n'impacte pas la commune de Clérieux. Les montants de l'attribution de compensation ne varient pas, soit 154 477,55 € dont une partie en section de fonctionnement de 148 713,55 € et une autre partie en section d'investissement de 5 764,00 €.

Au regard du travail de la CLECT afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la VRA au 1^{er} janvier 2022, il est proposé d'approuver le rapport.

Voté à la l'unanimité

ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES

Présentation par Jean-Luc COMBRISSON.

Il convient d'entretenir les chaudières et climatisation des bâtiments communaux. Pour ce faire, la commune a lancé une consultation. Au total, cinq entreprises ont été sollicitées, certaines n'ont pas répondues. 3 entreprises ont déposé un dossier avant la date limite de remise des offres fixée au 29 juin 2022 à 12H00. Ils ont tous visiter les bâtiments pour effectuer un chiffrage sérieux.

Avant cette consultation, plusieurs contrats d'entretiens de chaudières existaient avec des intervenants différents et des coûts élevés.

La société ENGIE est un gros groupe qui entretenait certaines chaudières de la commune, une antenne est basée à Bourg-de-Péage.

La société IDEX est basée à Portes-lès-Valence. Ils n'ont jamais travaillé pour la commune mais ils ont des références avec des contrats de collectivités du secteur.

La société TTEC intervenait également sur certaines chaudières, elle a une antenne à Tain l'Hermitage et Valence. Ils sont bien implantés en Drôme, Ardèche et Isère.

Dans la consultation, en plus de la partie entretien, il y avait une demande de chiffrage pour le changement de chaudières pour avoir une idée du coût.

Dans l'analyse, le coût était important mais pas seulement, il y avait le temps d'intervention et un interlocuteur privilégié qui sont important notamment en cas de panne de chauffage dans des bâtiments comme l'école.

Marie-Hélène JUVENON demande si ENGIE n'a pas précisé son temps d'intervention. Jean-Luc COMBRISSON répond qu'ils n'ont pas précisé cet élément malgré la demande dans la consultation.

IDEX a proposé d'optimiser le fonctionnement de la chaudière si le choix est fait de ne pas la changer.

Agnès BABILLON demande combien de chaudières appartiennent à la mairie. Fabrice LARUE répond entre 10 et 12.

François AUROUX demande quelle est la durée du contrat. Jean-Luc COMBRISSON répond 1 an renouvelable tacitement avec indexation du prix chaque année.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise IDEX au regard du tableau d'analyse transmis avec la note de synthèse pour un montant de 4500 €.

Jean-Pierre BANC ne vote pas au nom de Sylvie MANGIONE qui se retire du vote du fait d'intérêts avec l'entreprise.

Voté à l'unanimité

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE - Maire

• <u>APPROBATION D'UNE CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE</u> FONCIERE RUE DES REMPARTS – EPORA

Présentation par Fabrice LARUE.

La commune a sollicité l'EPORA pour ce projet.

L'EPORA est un établissement public foncier créé par l'Etat pour travailler sur la reconversion des friches industrielles (à la base à Saint Etienne il y a 30 ans environ). A la base pour en faire du logement ou de nouveau de l'industrie, ses missions ont évolué, ils agissent désormais sur de la mise en sécurité comme dans le cas présent. Il est financé par l'impôt foncier et se sert de ses fonds pour acheter, stocker, démolir, revendre. La collectivité vient forcément en garantie, si l'EPORA ne trouve pas de repreneur en sortie de convention, la commune s'engage à racheter. Une convention est actuellement en cours à Clérieux sur le bâtiment de l'ancienne entreprise Caillet. L'intérêt est l'apport d'une décote et d'une subvention sur ces activités à hauteur de 20%.

Le tènement de M. Jean a été acquis, ils sont en négociation avec la famille Barrière pour le second site. Ils ont fait un bilan d'opération avec des charges foncières, des travaux et la valorisation du terrain ainsi que la décote et le reste à charge de la commune.

Le coût global estimé est de 105 000 € avec 20% de subvention soit 21 000 € avec un reste à charge maximal de 84 000 € pour la commune.

Marie-Hélène JUVENON demande à quoi correspond ce chiffrage, pour quels sites ? Fabrice LARUE répond pour les deux sites.

François AUROUX demande combien de temps c'est stocké. Fabrice LARUE répond que la commune déclenche le rachat au moment des travaux. L'EPORA peuvent-ils revendre les biens. Fabrice LARUE répond que non, seulement à la commune.

Il est proposé de conclure une convention d'études et de veille foncière entre la commune, Valence Romans Agglomération et l'EPORA sur le territoire communal et notamment rue des Remparts.

Voté à l'unanimité

• APPROBATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE – CD26

Présentation par Jean-Pierre BANC.

Le Département de la Drôme attribue à la commune une Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie depuis 2016.

Le calcul de cette dotation repose en partie sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux). Aujourd'hui, il est demandé de mettre à jour ces données par délibération et conformément à la déclaration effectuée en Préfecture soit une longueur de la voirie communale déclarée en Préfecture de 32 035 mètres et une longueur des chemins ruraux revêtus de 6 660 mètres.

Fabrice LARUE précise qu'il y a eu une coquille sur la note de synthèse avec une longueur affichée à 0 mètre au lieu de 6 660 mètres.

François AUROUX demande quelles sont les règles de calcul du Département de la Drôme. Fabrice LARUE répond que ces règles vont changer et seront présentées très prochainement raison pour laquelle le CD26 demande la mise à jour des éléments. Pas de réponse possible pour l'instant mais cette année cela représente environ 19500 euros.

Fabrice LARUE souhaite relancer une campagne de mesure des voiries, la dernière a été faite en 2007. Un devis sera demandé pour évaluer le coût/bénéfice d'une telle procédure.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE - Maire

Agnès BABILLON demande si cela rentre toujours dans les critères de la DGF. Fabrice LARUE répond que oui.

Philippe SALATA demande si les chemins non-revêtus sont financés. Fabrice LARUE répond que non et qu'ils représentent environ 15 000 mètres sur la commune.

Il est proposé de déclarer ces éléments au Département de la Drôme.

Voté à l'unanimité

• <u>APPROBATION DU CONTRAT D'HEBERGEMENT SUR SERVEUR WEB POUR</u> LE PANNEAU LUMINEUX – IDSYS

Présentation par Jean-Marie WOZNIAK.

Le panneau lumineux situé à l'entrée du village est hébergé depuis le 18/12/2012 sur un serveur tiers permettant la mise à jour des messages avec un accès gratuit à ce serveur ainsi qu'une télémaintenance elle aussi non facturée.

Au regard de l'ancienneté du matériel, la société ne peut plus assurer cette prestation à titre gratuit, objet du contrat proposé d'hébergement incluant la télémaintenance.

Le coût de l'hébergement annuel est de 750€ HT et le contrat est conclu pour une durée de 3 ans reconductible tacitement de 3 ans en 3 ans à compter du 01/09/2022.

Fabrice LARUE précise que le but est de le remplacer mais tant que le travail n'a pas été effectuée pour définir une nouvelle implantation on maintient l'ancien.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer ce contrat pour maintenir le service du panneau lumineux.

Voté à l'unanimité

• ACQUISITION D'UNE MAISON SITUEE 57, RUE DE LA VALLEE A CLERIEUX

Présentation par Fabrice LARUE.

Il est proposé d'acquérir, via une clause de substitution à l'EPORA, une maison de village de 126 m² habitables sur trois niveaux avec garage non attenant. L'ensemble est situé 57, rue de la Vallée − 26260 CLERIEUX et cadastré E 428 (maison) et E 430 (garage) pour un montant de 165 000 €. La maison a été mise en vente par une agence, le Maire a sollicité un rendez-vous pour la visiter. Elle est en bon état, largement habitable et au milieu du village à l'angle d'une rue.

Cet emplacement est stratégique car au moment de l'étude sur la traversée du village il y a eu beaucoup de questions autour du stationnement.

Comme elle est à un angle de rue avec une mauvaise visibilité, on peut y voir du stationnement ou autre chose. A l'heure actuelle, il est impossible de donner l'avenir de cette maison mais si on ne l'acquiert pas on ne pourra pas y réfléchir, il s'agit d'une opportunité qu'il faut la saisir.

La somme est importante donc le choix a été fait de solliciter de nouveau l'EPORA afin qu'ils se portent acquéreur de la maison. Ainsi, la commune n'a pas à acheter la maison immédiatement et se laisse le temps de réfléchir à ce qu'elle deviendra et de la récupérer d'ici 4 ans. Il n'y aura pas de décote puisque ce n'est pas dans une zone de danger.

Philippe SALATA demande combien de m² fait le garage. Fabrice LARUE que le garage a une particularité avec une cave qui passe sous la maison d'Habitat Humanis, la surface n'a pas été vérifiée, à l'heure actuelle mais cela représente environ la petite cave et le garage 30 m².

Thierry BOISSIEUX demande si la maison devra rester fermée suite à l'acquisition par l'EPORA. Fabrice LARUE répond qu'il s'est posé la question mais que dans cette configuration (portage EPORA) elle restera fermée. Si la commune souhaite la louer, il faudrait des baux d'un an et ce n'est pas possible. A terme, si la maison n'est pas démolie, une location ou une revente pourront avoir lieu.

L'acquisition de ce bien est proposée après négociation à 165 000 € avec clause de substitution à 1'EPORA qui portera cette acquisition dans un premier temps.

Voté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Présentation par Jean-Marie WOZNIAK.

Dans la note de synthèse était initialement prévue de délibérer sur le versement de 3 subventions. Après une information récente, seules les deux premières subventions seront proposées au vote.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 200 € à l'association du Patrimoine pour le remboursement d'un livre concernant le village de Clérieux. Agnès BABILLON précise qu'il s'agit d'un recueil d'acte administratifs sur notamment sur la formation de la baronnie.
- 119.70 € à l'association APEL pour le remboursement du livre de recettes offert aux nouveaux arrivants. 19 livres offerts.

Concernant la proposition initiale de 300 € à l'association du comité des fêtes pour le goûter de Noël, elle n'est pas délibérée ce soir. Marie-Hélène JUVENON demande pourquoi. Fabrice LARUE répond parce que le comité des fêtes ne veut pas organiser le spectacle pour les enfants cette année et qu'il sera organisé par une autre association.

Agnès BABILLON, François AUROIX et Nicolas ROUX ne prennent pas part au vote en raison de leur participation dans les associations bénéficiant des subventions.

Voté à l'unanimité

• DECISIONS DU MAIRE

o Droit de préemption urbain

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M²	PREEMPTION	
					OUI	NON
05/08/22	C528 – 531 et 503, 514 et 534	M. et Mme CEYTE BOSANNE	Les Fabriques	320		X
09/08/22	E286 et 973	HAPPINESS IMMO	44, rue de la Vallée	745		X
31/08/22	E1118	Mme BAUDE Violaine	5, place des Remparts	110		X
01/09/22	C449	DAH	5, impasse de la Sellerie	141		X
26/09/22	E609 et 610	M. BLACHON Jean- Paul	45, impasse du Four	1440		X

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE - Maire

OUESTIONS DIVERSES

François AUROUX demande si un passage piéton sera tracé devant la maison des associations. Fabrice LARUE répond qu'il a été fait cet après-midi. Jean-Marie WOZNIAK précise que le CD26 a réalisé la voirie mais qu'il ne prend pas en charge la peinture parce que situé en agglomération.

Jean-Marie WOZNIAK rappelle que samedi et dimanche il y a le chemin des artistes qui se tient sur la commune avec 6 artistes présents. Invitation pour le vernissage samedi matin à 11H30 et remerciement à ceux qui aide à tenir le week-end.

Cathy VEY-FARCE revient sur le voyage des séniors dans le Jura, il s'est bien passé et rappelle que vendredi soir à la sortie des écoles il y a la vente de brioches au profit de l'ADAPEI.

Fabrice LARUE annonce que lors du conseil communautaire de mardi dernier, l'AMF a envoyé un vœu concernant la loi de finances 2023 qui est en train d'être votée par le gouvernement pour sonner la sonnette d'alarme. Lecture du vœu.

Agnès BABILLON trouve que ce vœu est important car l'Etat cherche à faire des économies sur le dos des communes.

Fabrice LARUE ajoute que l'année passée par exemple les communes étaient satisfaites que les bases locatives aient suivies l'inflation. Normalement cette année il y aura une inflation autour de 7%. Pour l'instant le gouvernement souhaite limiter la progression des bases à 3.5% ce qui représente une perte de 3.5% pour les communes qui vont subir cette inflation sur leurs budgets.

Parallèlement, il est envisagé d'étendre l'application du dispositif de Cahors, pour l'instant applicable seulement aux grosses collectivités, à l'ensemble des communes. Il s'agit d'un dispositif qui limite à 1.2% l'augmentation du budget des dépenses de fonctionnement. Cela limiterait l'ensemble des communes de façon drastique puisque peu importe les recettes en face, la seule clef d'entrée seraient les dépenses de fonctionnement. Il s'agit notamment de l'énergie, des achats divers de fonctionnement permettant à la commune de fonctionner (chapitre 11 avec le petit matériel, entretien, fournitures, etc.) et de la masse salariale (chapitre 12 avec les salaires des agents et les indemnités des élus).

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

Fabrice LARUE souhaite évoquer la question de l'éclairage public. L'agglo est obligée d'envisager des économies notamment sur les frais d'énergie sur l'éclairage public.

Entre 2021 et 2022 les dépenses ont doublées, entre 2022 et 2023 elles vont être multipliées par 5.5 et passer à 19 millions en 2023.

Jean-Pierre BANC s'est rendu en réunion durant laquelle il a été proposé d'éteindre plus qu'actuellement.

Par exemple, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence ont demandé à ne pas faire partie des aires urbaines pour aller plus loin dans l'extinction de leur éclairage.

Clérieux rentre dans la tranche des communes concernée par une coupure de 90% a minima de l'éclairage public sur son territoire.

La commune a déjà pris un arrêté limitant l'éclairage sur les ZA, il y avait une extinction de 22H00 à 6H00 on coupe désormais de 20H30 à 7H00. Ce seul changement représente 200 000 € d'économie sur une année pour VRA.

Les voies privées sous convention directement avec VRA seront concernées de la même façon.

L'objectif est que toutes les communes avec le service éclairage public de VRA mettent en place ces coupures début 2023.

Sur cette partie d'éclairage public hors ZA l'économie attendue est de 4 millions d'euros.

Le groupe de travail avait proposé de prendre 40% de ces économies pour les reverser aux communes ayant fait l'effort d'éteindre pour amener une aide temporaire à financer les surcoûts de l'énergie de 2023. En majorité, les remarques ont été qu'il ne s'agit pas d'argent gagné mais non dépensé.

Il a donc été proposé que VRA conserve cet argent pour l'injecter en investissement pour moderniser le parc d'éclairage notamment passer en LED.

Cette décision n'est pas encore prise, ce sera délibérer lors d'un prochain conseil communautaire.

Au niveau de la commune, la question a été évoquée en bureau et durant les permanences des ateliers déconcertants.

Il est proposé de couper 100% de l'éclairage public de 22H00 à 6H00 en semaine et de 23H00 à 6H00 les week-ends et si possible uniquement sur la rue de la Vallée.

En été, proposition de ne pas rallumer en éteignant du 1^{et} mai au 31 août.

Les postes d'éclairage vont être équipé d'une clef pour une marche forcée en cas de besoin.

Un sujet lié à l'éclairage public et aux économies est celui des illuminations de Noël.

Les grandes villes proposent de réduire fortement leurs illuminations maintenues seulement sur les parties commerciales/hypercentres. C'est au bon vouloir de chaque collectivité avec une limite maximale en durée du 08/12/2022 au 08/01/2023.

Pour la commune, proposition d'illuminer seulement la place Saint Catherine et du 19 mars qui se couperait de toute façon en même temps que l'éclairage public. Suite à la rencontre avec les commercants, ils sont favorables.

François AUROUX demande ce qu'il en est de l'éclairage public géré par la commune. Fabrice LARUE répond qu'il n'y en a pas, l'éclairage du stade de foot n'est pas de l'éclairage public. Un courrier demandant aux différents utilisateurs a été envoyés pour qu'ils soient vigilants.

Cathy VEY-FARCE ajoute qu'il y a déjà des communes qui ont éteint et ont des retours positifs. Jean-Pierre BANC confirme et ajoute que les communes du Vercors éteignent depuis longtemps à cause de la pyrale du buis. Désormais d'autres communes ont suivi cet exemple et constatent qu'il n'y a pas plus d'insécurité.

Il est donc proposé:

- De coupé de 22H00 à 6H00 en semaine et de 23H00 à 6H00 le week-end.
- Du 1^{er} mai au 31 aout pas d'éclairage du tout.
- Illumination de la place du 19 mars à la place sainte Catherine pour Noël.

Cette proposition a été retenue à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Maire Fabrice LARUE La Secrétaire de séance Cathy VEY-FARCE

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire